

Eoliennes

Quel projet pour leur insertion dans le paysage à l'échelle de la région

Emmanuel Contesse
Natura biologie appliquée Sàrl
Le Saucy 17
2722 Les Reussilles
032 487 55 14
emmanuel.contesse@bureau-natura.ch

L'installation d'éoliennes en Suisse est promue par le biais de la RPC (Rétribution à prix coûtant) et fait l'objet d'un fort engouement de la part des promoteurs électriques. Les projets en planification se multiplient mais aucun parc de grande envergure avec des éoliennes de nouvelle génération (150m de haut et plus) ne sont encore construits et l'appropriation par la population des nouveaux paysages qui seront créés est incertaine. Par le biais du plan directeur chaque canton devrait définir une planification territoriale pour l'implantation d'éoliennes. Or, la taille de ces machines implique une modification du paysage à une échelle nettement plus grande que les limites administratives des cantons. Les approches paysagères de ceux-ci sont différentes en fonction du contexte politique et historique de chaque entité et il peut en résulter des conflits difficiles à gérer.

Le canton de Neuchâtel a élaboré un concept paysager pour son plan directeur cantonal sur la base de critères spécifiques au contexte territorial. Dans ce canton le contexte historique implique un projet qui attache une grande importance au maintien des paysages "traditionnels" à grande échelle ce qui n'est pas forcément le cas dans les cantons voisins. Les aménagistes cantonaux mettent en place une collaboration intercantonale ayant pour objectif d'arriver à une cohérence territoriale en matière d'éoliennes à l'échelle régionale.

Les enjeux d'une telle approche, dont un des buts doit être de garantir les différentes fonctions actuelles du paysage, sont complexes.

- Comment concilier les perceptions des différents types de paysages en fonction des régions et du vécu spécifique de sa population?
- Peut-on définir des critères paysagers à l'échelle régionale ou nationale?
- Doit-on se focaliser sur les paysages de valeur (inventaires) ou faut-il intégrer les paysages ordinaires?

Cette problématique place au premier plan la question de la responsabilité de la Confédération dans la planification territoriale de grandes infrastructures.